

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**ANNECY**

---



431252

**Dénomination :** EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

**n° de gestion :** 1992B00273

**n° d'identification :** 385 274 196

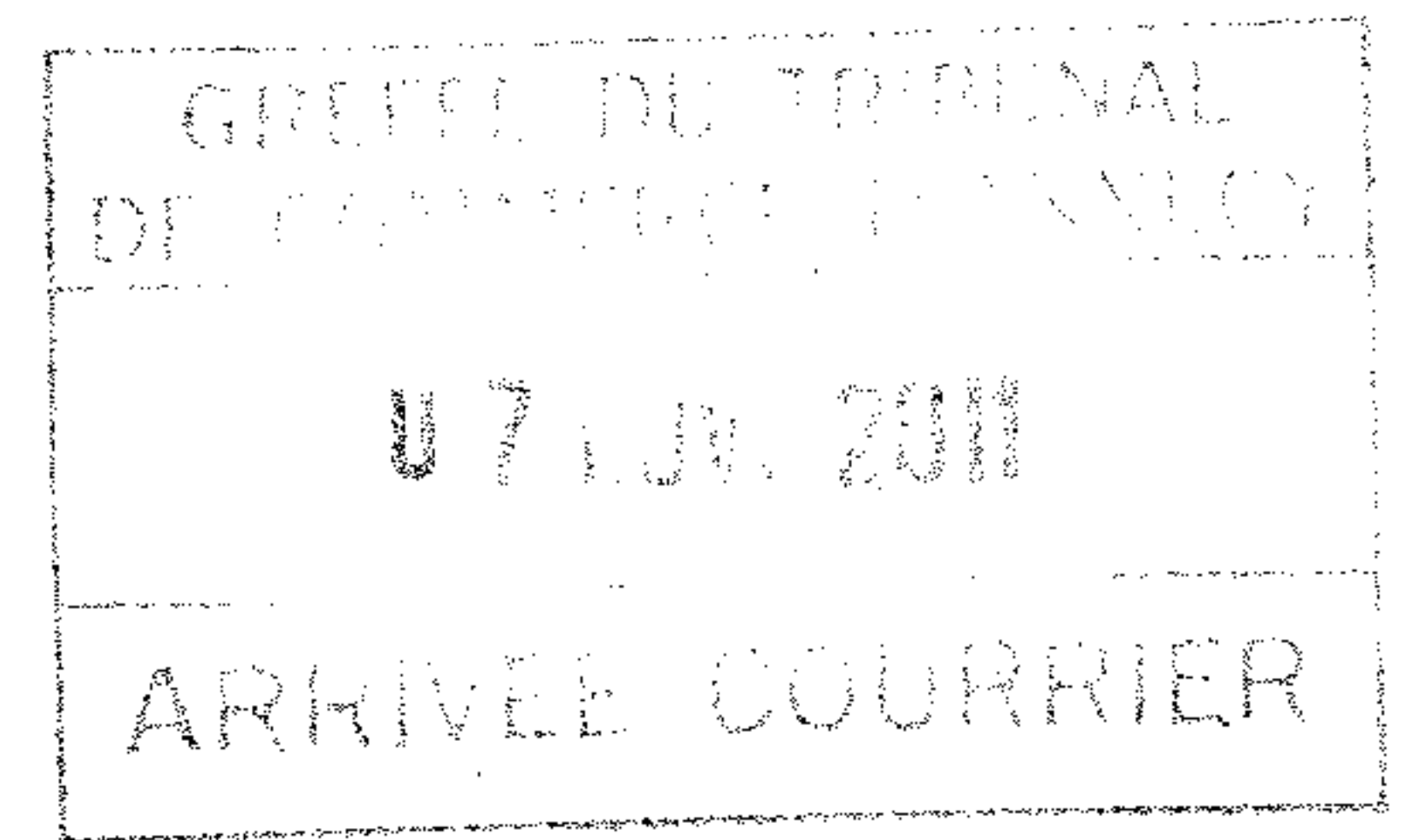
**n° de dépôt :** A2011/007880

**Date du dépôt :** 10/11/2011

**Pièce :** ordonnance du Président du 08/11/2011 :  
Désignation de Monsieur Gérard  
NAMAN - 12 rue Germain - 69006  
LYON en qualité de commissaire aux  
apports.

**EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.907.568 €  
Siège social : rue du champ de la vigne,  
74600 SEYNOD  
SIREN 385.274.196 RCS Annecy

2011 09 1500



Monsieur le Président  
Du tribunal de commerce d'Annecy  
74000 ANNECY

A Seynod, Le 7 novembre 2011

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 225-147, alinéa 1 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous demander, en ma qualité d'actionnaire-membre du comité de direction de la société EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE, société par actions simplifiée au capital de 1.907.568 €, ayant son siège social rue du champ de la vigne, 74600 SEYNOD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy, sous le numéro SIREN 385.274.196, de bien vouloir désigner un commissaire avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à notre société en vue d'une augmentation de capital.

Lesdits apports constitués par 488 actions de la société AUDIT COMPTABILITE FINANCE ET GESTION – A.C.F.E.G. feraient l'objet d'un apport en nature par la société MANAGEMENT CONSEIL EXPERT ENTREPRISE – MC2E, société à responsabilité limitée ~~en formation~~ au capital social de 406.000 € ayant son siège à 30 rue Docteur Rebatel, 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro SIREN 519.622.500, représentée par Monsieur Jean-Louis LAMOTTAZ, son gérant.

Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir sa mission en s'adressant à nous-mêmes et/ou à la société MANAGEMENT CONSEIL EXPERT ENTREPRISE sise à 30 rue Docteur Rebatel, 69003 LYON.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Jean-Marc BRUYERE  
Actionnaire-membre du comité de direction

---

**ORDONNANCE**

---

Nous, *J. P. Delamare* *JP*

Président du Tribunal de Commerce d'Annecy.

Vu la requête de Monsieur Jean-Marc BRUYERE, agissant en qualité d'actionnaire-membre du Comité de Direction de la société « EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE », Société Par Actions Simplifiée au capital de 1.907.568 €, dont le siège social est à SEYNOD (74600) – Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Annecy, sous le numéro 385.274.196.

Vu l'article L 225-8 du Code de Commerce

Désignons Monsieur Gérard NAMAN, domicilié 12, rue Germain à Lyon (69006), en qualité de Commissaire aux Apports, qui aura pour mission :

- de vérifier et d'évaluer l'apport en nature qui doit être effectué par la société « MANAGEMENT CONSEIL EXPERT ENTREPRISES – MC2E », à la société « EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE » ;
- d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations, lequel rapport sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi et soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

A *huy*  
Le 7.11.14

*G*

Copie certifiée  
conforme



Le Greffier